

Compte-rendu du Conseil Scientifique du 15/04/22

Présents : Asnacios, Badoual, Chassande-Mottin, Coleiro, Daerr, Deroulers, Ducci, Durand, Gabici, Gallais, Heuvingh, Merlin, Mora, Rasera, Roche, Thevenet, Peter, Pontani, Sens

Procurations : Belmont → Rasera, Carosella → Mora, Nelayah → Gallais, Ocariz → Badoual, Dlublak → Ducci, Maître → Ducci

Absents : Braive, Decamp

Secrétaire de séance : Alexis Coleiro

Début de la séance à 9h30.

I. Approbation du compte-rendu du C.S. précédent :

Yann Gallais formule une remarque sur le compte-rendu soumis au vote : la prise de fonction du poste PR 46.3 est fixée au 1^{er} décembre 2022 et non au 1^{er} octobre 2022 comme indiqué.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Concernant les comités de sélection, Sara Ducci informe le C.S. du fait que Cécile de Hosson a été contrainte de renoncer à présider le comité de sélection du poste MCF/SVOM (APC). Bénédicte Menez PR à l'IPGP a accepté de la remplacer. Ce changement a été validé par le CUFR. Le relais a été assuré avec Cécile. La première réunion du comité a lieu ce jour.

II. Classement des demandes de CRCT locales

Sara Ducci informe le C.S. des critères d'évaluation et d'attribution fixés par l'Université Paris Cité :

- Reconversion thématique ou reprise d'activités après une interruption notamment pour des enseignants-chercheurs ayant exercé une activité de direction de composante ;
- Nécessité d'une mobilité géographique pour développer des coopérations internationales ;
- Préparation à l'HDR.

4 dossiers sont présentés au niveau de l'UFR.

Sara Ducci a demandé un historique des attributions de CRCT à l'UFR afin d'aider le C.S. dans son travail de classement des candidatures.

2019-2020 : 4 demandes. Avis très favorables donné à tous les dossiers par l'UFR sauf un cas défavorable. Tous les CRCT demandés ont été octroyés.

2020-2021 : 6 demandes (souvent pour des semestres complets) : toutes les demandes ont été acceptées.

2021-2022 : 4 demandes : 1 approuvée via le CNU. Les 3 autres par la campagne locale.

Une discussion s’amorce sur le caractère exclusif ou non des critères établis par l’Université. Le C.S. suppose qu’ils ne sont pas exclusifs mais qu’une valorisation de ces critères est perçue positivement par la faculté.

Sara Ducci propose de demander à la commission recherche de la faculté d’élargir les critères (cf. l’exemple des CRCT Europe proposés dans plusieurs universités). Des critères plus larges sont également présents dans les appels Émergences notamment.

En ce qui concerne les années précédentes, les dossiers présentés émanaient principalement de personnes souhaitant se consacrer à la recherche de manière intensive durant un certain temps.

Le C.S. s’étonne par ailleurs du peu de pression sur les demandes de CRCT, notamment pour la préparation de l’HDR. Probablement que le dispositif n’est pas suffisamment publicisé.

Une discussion s’engage sur les quatre dossiers évalués.

Le C.S. s’accorde ensuite sur les critères pris en compte dans son évaluation des candidatures. Les opportunités en termes de calendrier ou les opportunités de carrière seront prises en compte. De même, il s’agit de distinguer un projet scientifique bien précis qui s’inscrit dans un calendrier spécifique d’un projet dans la continuité des activités précédentes ou actuelles. Le C.S. s’accorde sur le fait que deux candidatures se distinguent des deux autres sur ce point.

Un avis extrêmement favorable est donné aux quatre dossiers.

Adrian Daerr rejoint la séance à l’issue de ce point.

III. Point d’information sur la visite de la Présidente d’UPC à l’UFR

Atef Asnacios revient sur la visite à l’UFR de la Présidente d’UPC. Celle-ci souhaite visiter l’ensemble des composantes. Cette visite avait été reportée à plusieurs reprises. Atef informe le CS du contenu de la présentation donnée à cette occasion. Le fil conducteur consistait à souligner que nos activités de recherche vont du fondamental à l’appliqué et qu’il y a un couplage permanent entre nos activités de recherche et d’enseignement. Plusieurs exemples ont été donnés pour montrer que l’UFR est souvent précurseur en matière de recherche et d’enseignement (enseignement des problématiques environnementales, réforme des études de santé et MedPhy, ...). La difficulté de recrutement à l’international et le caractère inadapté du calendrier du dispositif SMART-UP ont également été abordés avec la Présidence. La direction de l’UFR a enfin tenu à souligner le dynamisme des enseignants-chercheurs de l’UFR qui parviennent à une levée d’argent significative (évaluée à 17,6 M€ entre 2017 et 2022 suite à un sondage interne diffusé en mars dernier).

La discussion se focalise ensuite sur certains points spécifiques.

Restructuration interne de l’observatoire de Paris : Atef est invité à une réunion à l’observatoire pour aborder cette question. Pour le moment, le dialogue a essentiellement eu lieu avec la faculté mais pas avec l’UFR. Néanmoins, l’UFR souhaite être impliquée car elle est

directement concernée par certaines questions (notamment sur l'évolution de carrière des enseignants-chercheurs UPC).

Graduate schools : 3 graduate schools sont implantées au niveau de l'UFR : Earth Planets Universe, Quantum Technologies et Innovative materials. Celles-ci proposent à l'heure actuelle des bourses de mobilité pour attirer des étudiants étrangers ainsi qu'un budget pour l'organisation de formations transverses. Une réflexion est en cours sur l'articulation entre les masters actuels et les graduates schools avec éventuellement la création de parcours spécifiques à l'avenir.

Repyramidage MCF : le gouvernement a décidé d'offrir des promotions PR pour certaines sections du CNU qui seraient "déficitaires" en PR. Il s'agit en fait d'une compensation du différentiel de coût entre un poste PR et un poste MCF.

En ce qui concerne l'UFR de Physique, seule la section 60 du CNU est ciblée cette année malgré les discussions entre l'UFR et les services centraux.

IV. Chaires de professeur junior (CPJ) :

Le décret ministériel stipule que cela concerne les titulaires d'un doctorat qui peuvent se voir octroyer sur concours « un contrat donnant vocation à la titularisation dans le corps des professeurs des universités ou des directeurs de recherche ». Le candidat sélectionné est alors « recruté sur un contrat dénommé « chaire de professeur junior » permettant à son terme [après 6 ans] et après évaluation par une commission de titularisation, d'accéder à un emploi titulaire ».

Un arrêté ministériel fixe pour chaque établissement le nombre de contrats de CPJ susceptibles d'être pourvus (5 pour UPC en 2021). Les lauréats d'une CPJ ont une obligation de service d'enseignement : 64h eqTD pour les agents ayant vocation à être titularisés dans le corps des PR et 42h eqTD pour ceux qui ont vocation à être titularisés dans le corps des DR.

Une discussion s'engage sur ce sujet. Le C.S. reconnaît qu'un certain flou entoure la mise en place de ce dispositif. A l'échelle locale, il est à noter qu'à l'heure actuelle la faculté des sciences s'est exprimée contre et ne percevra donc aucune CPJ sur l'année en cours. Au niveau UPC, l'université s'engage à adosser un poste de MCF pour chaque recrutement de CPJ. Les modalités de travail de la commission de titularisation n'ont pas non plus été précisées.

Un point de vigilance : avec le non remplacement des départs à la retraite, les CPJ pourraient être le seul mode de recrutement dans les années à venir.

La discussion porte également sur les évolutions du contrat postdoctoral qu'implique la LPR. L'article 7 de la LPR stipule en effet qu'un contrat postdoctoral « doit être conclu au plus tard trois ans après l'obtention du diplôme de doctorat, pour une durée minimale d'un an et maximale de trois ans ». Ce problème a déjà été rencontré en local. Le CDI de projet, défini à l'article 9 de la LPR, pourrait permettre de surmonter cet obstacle.

V. Nomination d'un tuteur pour Raphael Raynaud MCF AIM 2021

Le C.S. a proposé de nommer Yann Rasesa en tant que tuteur, ce qu'il a accepté. Le C.S. note par ailleurs que dans le futur il faudrait veiller à nommer les tuteurs plus en amont afin de faciliter l'intégration des nouveaux MCF dès la rentrée universitaire.

VI. Demande d'éméritat de Ken Sekimoto (MSC)

Demande d'éméritat suite à son départ à la retraite qui interviendra au 1^{er} septembre 2022. Ken Sekimoto est directeur d'une thèse en cours. Sa demande d'éméritat est approuvée à l'unanimité par le CS.

VII. Calendrier du mois de mai

Les demandes de postes pour 2023 devront être remontées autour du 24 mai. La commission des moyens aura lieu fin juin et début juillet.

Ce calendrier serré oblige à prévoir deux réunions du C.S. en mai :

- **Le 10 mai** : réunion conjointe avec le CUFR pour la présentation des demandes de postes par les directeurs d'unités. Nous aurons en deuxième partie d'après-midi une réunion restreinte au C.S. pour le classement des demandes de professeurs invités.
- **Le 19 mai** : seconde réunion conjointe C.S./CUFR pour établir le classement des demandes de postes.

Fin du C.S. à 12h10.